

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 18 décembre 2018

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, PAILHAS Michel, THUILLER Alain, DUCASSE Christophe, Mrs IRIGOYEN Bruno, DHUGUES Jean- Louis, LEGRAND Clément, FERRER Alain
Mmes DUBIE Karine, BERTHIER Aline, LEROY Sandrine

Absent(s) excusé(s) : MAUPEU Maurice

Procuration :

Secrétaire : BERTHIER Aline

53. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est inutile de délibérer en raison du délai supplémentaire exceptionnel accordé par Monsieur le trésorier.

54. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements **dans la limite de 25% des investissements (diminués de la dette en capital)** inscrits au budget de l'année précédente.

Dépenses investissements inscrites au budget 2018 :

Montant des investissements :	583 668,00
Dette en capital (compte 1641)	- 49 000,00
Reste	534 338,00

Mr le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **133 584,50 €**

La répartition des dépenses d'investissement pour 2019 sera la suivante :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles

202 – Frais d'études documents d'urbanisme	5 000,00
2041512 – Groupement collectivités Rattachement Installation	30 000,00

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles

21318-11 Autres Bâtiments Publics (Op.11)	7 500,00
21318-14 Autres bâtiments Publics (Op.14)	7 500,00
21531 – Réseaux d'eaux	10 000,00
21533 – Réseaux câblés	15 000,00
2188 – Autres Immobilisations corporelles	5 000,00

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

2313-11 – Immobilisation en cours	24 000,00
2315-12 - Immobilisation en cours voirie	20 000,00
2315-16 - Immobilisation en cours sécurité	9 584,50

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

55. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires
Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

.De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil

.D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an d'un montant de 437.75 € brut

.Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Martinez, receveur municipal,

.De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € brut.

Au titre de l'année 2018 il sera versé à Monsieur Martinez, receveur municipal, la somme de 468,24 € brut soit 423,62 € net au titre de l'indemnité de conseil.

56. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention FAR pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives.

Après exposé de Monsieur le maire concernant la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives, d'un coût de 392 389,15 € HT soit 470 886,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- à présenter une demande de subvention au conseil départemental au titre du FAR 2019.
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

57. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention DETR pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives.

Après exposé de Monsieur le maire concernant la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives, d'un coût de 392 389,15 € HT soit 470 886,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- À présenter une demande de subvention à la préfecture au titre de la DETR 2019.
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

58. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention à la région pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives.

Après exposé de Monsieur le maire concernant la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives, d'un coût de 392 389,15 € HT soit 470 886,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- À présenter une demande de subvention à la région pour 2019.
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

59. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions
Demande de subvention DETR pour la défense incendie.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que suite à la construction de plusieurs maisons situées route de Collongues il serait opportun de renforcer la défense incendie d'un coût de 3 539,99 € HT soit 4 247,99 € TTC. (Devis de la SAUR en date du 22/11/2018)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire

- À présenter une demande de subvention à la préfecture au titre de la DETR 2019.
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

60. Objet de la délibération : 8 Domaines de compétences par thèmes/8.8 Environnement
Prix du bois d'affouage 2019.

Suite à l'exposé de Monsieur le maire sur le prix du bois et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer :

- Le prix du bois d'affouage 2019 pour la parcelle 9a à 10,00 € le stère
- Le prix du bois façonné 2019 pour la parcelle 13 à 37,00 € le stère, soit le lot de bois à 185,00 € (environ 5 stères).

61. Objet de la délibération : Questions diverses

Sur proposition de Mr le maire, le conseil municipal a étudié le projet de l'architecte concernant la construction de la salle multi-activités culturelles et sportives.

Après discussion, le conseil municipal demande à Monsieur le maire de retranscrire ses avis à l'architecte Mr Boutet.

Séance du 18 décembre 2018

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention FAR pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives

7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention DETR pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives.

7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention à la région pour la construction d'une salle multi-activités culturelles et sportives

7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention DETR pour la défense incendie.

8 Domaines de compétences par thèmes/8.8 Environnement

Prix du bois d'affouage 2019.

Questions diverses

Séance du 18 décembre 2018

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

Absent excusé

DUBIE Karine